

# **L'impasse environnementale de la croissance économique et de la technique : Analyse communicationnelle des relations entre associations environnementales et entreprises auprès de l'Union européenne**

*The environmental impasse of economic growth and technique:  
Communicative analysis of the relations between environmental  
associations and companies with the European Union*

*El estancamiento ambiental del crecimiento económico y la tecnología:  
Análisis de la comunicación de las relaciones entre las asociaciones  
medioambientales y las empresas con la Unión Europea*

*Article inédit mis en ligne le 11 novembre 2017.*

## **Adrien Jahier**

*Adrien Jahier est docteur en sciences de l'information et de la communication à l'Université Toulouse III Paul Sabatier. Il est rattaché au CERTOP. Sa thématique de recherche a pour objet l'activité des associations environnementales auprès des institutions de l'Union européenne. Pour toute correspondance : [adrien.jahier@int-tlse3.fr](mailto:adrien.jahier@int-tlse3.fr)*

## **Plan de l'article**

Introduction

Contribution théorique : *l'activité communicationnelle stratégique*

Approche méthodologique qualitative

Cas d'étude : le dossier européen des gaz fluorés

Les *coordinations* comme dispositifs de *l'activité communicationnelle stratégique*

    Une *coordination* comme mode d'activité séparé

    Une *coordination* comme mode d'activité conjoint

L'impasse environnementale de la croissance économique et de la technique

    L'impasse associée aux technologies alternatives

    L'impasse associée aux équipements de réfrigération et de climatisation

Conclusion

Références bibliographiques

## **Résumé**

Les associations environnementales tissent des relations avec certaines entreprises afin de peser sur les institutions de l'Union européenne. En quoi ces relations, qualifiées de *coordinations*, peuvent-elles diminuer leur ambition environnementale ? La thèse défendue dans cet article est la suivante : ces *coordinations* amènent les associations à recourir à la croissance économique et au progrès technique dans leur argumentation, ce qui constitue une impasse pour la protection environnementale. Pour ce faire, le présent travail de recherche propose une approche explicitement communicationnelle, à travers l'entrée conceptuelle d'*activité communicationnelle stratégique*, et s'appuie sur une méthodologie essentiellement qualitative.

### **Mots clés**

*Lobbying*, communication, ONG, Union européenne, protection environnementale, changement climatique.

### **Abstract**

Environmental associations work hand in hand with companies in order to better influence EU decision-making. How does this relationship between them weaken the environmental protection that associations are supposed to defend? Such a relationship, called *coordination*, has the effect for environmental associations to promote the economic growth and technical progress of companies selling technological alternatives to polluting gases. This article demonstrates that promoting economic growth and technical progress is an impasse for environmental protection. In order to give such a demonstration, this research puts forward the conceptual input of *strategic communicative activity* and relies mostly on a qualitative methodology.

### **Keywords**

Lobbying, communication, NGO, European Union, environmental protection, climate change.

### **Resumen**

Las asociaciones medioambientales deben establecer relaciones con determinadas empresas para influir en las instituciones de la Unión Europea. ¿Cómo pueden estas relaciones, descritas como *coordinación*, disminuir su ambición ambiental? La tesis que se defiende en este artículo es la siguiente: estas *coordinaciones* llevan a las asociaciones a recurrir al crecimiento económico y al progreso técnico en su argumento, lo que constituye un estancamiento para la protección del medio ambiente. Para hacer esto, este trabajo de investigación propone un enfoque explícitamente comunicacional, a través del uso conceptual de la *actividad de comunicación estratégica*, y se basa en una metodología esencialmente cualitativa.

### **Palabras clave**

*Lobbying*, comunicación, ONG, Unión Europea, protección del medio ambiente, cambio climático.

### **Introduction**

Pour appréhender l'activité des associations auprès des institutions politiques, une grande partie de la littérature en science politique et en sociologie propose une analyse portant sur le *lobbying*. Cependant, cette entrée renvoie à autant de définitions que d'auteurs qui l'utilisent. Plus exactement, elle inclut de façon indifférée, pour un premier groupe d'auteurs, l'activité des entreprises et des associations (voir notamment Miruna, 2010 ; Truman, Dahl et Putnam cité dans Beyers et al., 2011 ; Greenwood, 2011). Un second groupe fait une distinction entre les deux (voir notamment Thomas, 1999 ; Biliouri, 1999 ; Weisbein, 2001 ; Warleigh, 2001 ; Berny, 2008). Dans les deux cas, aucun de ces deux groupes n'a une approche explicitement communicationnelle.

Le présent article, issu d'une recherche doctorale (Jahier, 2016), se propose de combler ce manque en proposant, dans la lignée des travaux d'Habermas et des chercheurs qui ont poursuivi sa pensée,

les entrées conceptuelles d'*activité communicationnelle stratégique* et de *coordination*. En mobilisant ces outils conceptuels, il s'agit alors d'appréhender les relations qu'entretiennent les associations environnementales avec des institutions politiques, ces relations les amenant à se rapprocher de certaines entreprises.

En s'appuyant sur une méthodologie qualitative, la présente recherche a choisi comme cas d'étude la révision, qui a eu lieu entre 2010 et 2014, d'un règlement européen déjà existant (N°842/2006) sur l'utilisation des gaz fluorés à effet de serre. Ces derniers ont un impact grandissant sur le changement climatique et sont produits et consommés par une frange « conservatrice » de l'industrie. Cette frange continue à employer ces gaz fluorés pour différentes applications, comme les réfrigérateurs et les climatiseurs, qui les utilisent en tant que réfrigérants. Face à cette industrie, les associations environnementales vont tisser des relations avec une industrie « progressiste » qui propose des technologies alternatives aux gaz fluorés, considérées comme plus « vertes », comme le dioxyde de carbone ou l'ammoniac. Nous considérons que ces relations, qualifiées de *coordinations*, peuvent conduire à affaiblir l'*activité communicationnelle stratégique* des associations environnementales vis-à-vis de leur exigence environnementale. La question est alors la suivante : en quoi les *coordinations* que nouent les associations environnementales avec certaines entreprises pour peser sur les institutions de l'Union européenne peuvent-elles affaiblir leur ambition environnementale ?

Nous allons démontrer que les relations qu'entretiennent les associations environnementales avec une certaine frange de l'industrie, qualifiées de *coordinations*, amènent les deux parties prenantes à développer une argumentation commune. Celle-ci insiste sur la croissance économique et le progrès technique associés à de nouvelles techniques alternatives considérées comme plus « vertes » et aux équipements qui les utilisent. La thèse proposée dans ce travail est alors la suivante : le recours à la croissance économique et au progrès technique par les associations environnementales est une impasse par rapport à leurs exigences en matière de protection environnementale. En s'appuyant sur des auteurs comme Nicholas Georgescu-Roegen (1979) ou encore Jacques Ellul (1960, 1977, 1987), nous montrons que les associations environnementales, dans le cadre de leur *activité communicationnelle stratégique*, fragilisent alors la protection environnementale qu'elles sont censées défendre.

### **Contribution théorique : l'*activité communicationnelle stratégique***

Dans un prolongement des travaux du philosophe Habermas, ce travail de recherche procède à une distinction entre, d'un côté, l'activité stratégique du sous-système économique, propre aux entreprises, régulée par le médium de l'argent et, de l'autre, l'activité communicationnelle des associations civiques, régulée par le médium du langage (Habermas, 1987 a, b). Les associations civiques figurent la « société civile » (Habermas, 1992) et les aspirations du « monde vécu » (1987 a, b). Elles défendent, de façon libre, égalitaire et solidaire des positions désintéressées, qui renvoient à la protection environnementale ; elles sont en dehors du système, composé du sous-système économique et du sous-système politico-administratif, et forment un espace public.

Cette recherche intègre les différentes acceptions formulées en sciences de l'information et de la communication vis-à-vis du cadre théorique habermassien. Ainsi, la théorie développée par Jürgen Habermas est duale avec, d'un côté, la « reproduction symbolique par le monde vécu » et, de l'autre, celle de la « vie matérielle par le système » (Chaskiel, 2005, p. 190). Le philosophe allemand définit donc deux espaces que sont le monde vécu, figuré par la société civile, et le système, mais il « ne parvient pas à unifier agir économique et agir politique dans la même catégorie de l'agir systémique, conçue en opposition à l'agir communicationnel » (Chaskiel, 2002, p. 3). Jürgen Habermas traite de deux activités – l'une est communicationnelle et l'autre stratégique – mais fait exister non pas deux mais trois médias (l'argent, le pouvoir et le langage). Par conséquent, le philosophe allemand ne traite

pas explicitement des relations et des rapports qu'entretiennent les parties civiques avec le système : d'une part, avec le sous-système politico-administratif, d'autre part avec le sous-système économique. Jürgen Habermas a néanmoins fourni des éléments pour appréhender ces relations, notamment avec les concepts de « colonisation du monde vécu » (Habermas, 1987a) et de « pouvoir communicationnel » (Habermas, 1997).

Mais ces notions ne sont pas directement opérantes lorsqu'il s'agit d'appréhender la façon dont la société civile s'entretient *distinctement* avec le sous-système politico-administratif et le sous-système économique. Patrick Chaskiel propose l'expression de « puissance communicationnelle » (Chaskiel, 2014). Une nouvelle fois, cette notion n'est pas opérante car elle n'explique pas ou peu comment la société civile pèse distinctement sur le sous-système politico-administratif, en se rapprochant, par exemple, des représentants du sous-système économique, comme le cas d'étude choisi dans cette recherche le suggère.

De notre côté, nous nous attachons à proposer le concept d'*activité communicationnelle stratégique*, qui constitue justement un complément à celui d'« activité communicationnelle » de Jürgen Habermas (1987) et qui a été amorcé par Marie-Gabrielle Surraud (2006). Nous le définissons comme une activité communicationnelle spécifique de la société civile avec le sous-système politico-administratif, figuré ici par les institutions de l'Union européenne, qui passe, entre autres, par le recours à une relation avec une certaine frange du sous-système économique, le but étant de convaincre plus sûrement le sous-système politico-administratif. Les deux parties prenantes, associations environnementales et entreprises, vont alors chercher à définir entre elles les démarches à effectuer et les arguments à présenter en fonction de la composante du sous-système politico-administratif qu'elles ont en face d'elles.

## **Approche méthodologique qualitative**

Nous analysons notre terrain à travers les positions en présence et les arguments des différentes parties prenantes. Ce travail s'appuie ainsi sur les discours des associations environnementales et des entreprises de l'industrie « progressiste », à partir de leur site internet respectif. Nous avons également eu recours à la disposition garantie par le Règlement 1049/2001, qui permet à tout citoyen de l'Union européenne d'accéder aux documents envoyés par des tiers aux institutions européennes. Quarante-deux entretiens semi-directifs ont surtout été menés avec les différents individus impliqués dans ce dossier : les employés des associations environnementales, ceux de regroupements industriels, qu'ils soient de la frange conservatrice ou progressiste, et les employés des trois institutions européennes. Nous avons également pu nous entretenir avec des députés européens et leurs assistants.

## **Cas d'étude : le dossier européen des gaz fluorés**

Notre cas d'étude concerne la révision du règlement N°842/2006 autour de l'utilisation des gaz fluorés à effet de serre. Les « gaz F » - les plus connus étant les hydrofluorocarbures (HFC) - sont utilisés comme réfrigérants dans la plupart des climatiseurs et réfrigérateurs commerciaux, englobant ainsi une vingtaine de sous-secteurs de l'économie européenne. Il y a un enjeu environnemental fort autour de ces « gaz F » car, une fois relâchés, ils ont un impact très important sur le changement climatique avec une concentration croissante dans l'atmosphère (UNEP, 2011, p. 10 ; Velders Guus & al., 2009). Or il existe des technologies alternatives aux HFC comme l'ammoniac, le dioxyde de carbone, l'isobutane ou encore le propane qui, utilisées comme réfrigérants, ont un impact négligeable sur le changement climatique.

Entre 2010 et 2014, les institutions européennes révisent le règlement en vigueur sur l'utilisation de ces gaz fluorés à effet de serre. L'industrie est alors divisée entre :

1. une frange conservatrice avec des moyens financiers prépondérants : nous la qualifions de « conservatrice » car elle cherche à conserver ses parts de marché associés à la production et/ou la consommation des gaz fluorés. Cette frange est composée essentiellement de grandes multinationales nord-américaines et japonaises des secteurs de la chimie, de la réfrigération et de la climatisation.
2. une frange progressiste plus faible : nous la qualifions de « progressiste » car elle propose des nouvelles techniques alternatives à ces gaz fluorés comme le dioxyde de carbone, l'ammoniac ou les hydrocarbures. Elle est composée de quelques entreprises multinationales et de petites et moyennes entreprises européennes.

Enfin, face à cette industrie divisée, se présentent neuf associations environnementales, que nous nommons « dynamique civique anti-gaz fluorés », et dont l'activité constitue l'objet de recherche de ce présent travail. Dans ce cas d'étude, entre 2010 et 2014, les associations vont nouer des relations, qualifiées de *coordinations*, avec l'industrie progressiste afin de contrer l'industrie conservatrice et peser, ainsi, plus efficacement sur les institutions européennes.

### **Les coordinations comme dispositifs de l'activité communicationnelle stratégique**

Par rapport à une littérature qui insiste sur les notions de « partenariat » (Googins, Rochlin, 2000 ; Bastmeijer, Verschuuren, 2005 ; Van Huijstee, Francken, Leroy, 2007) ou encore d' « alliance verte » (Arts 2002 ; Grolleau, Mzoughi, Thiébaud 2008), nous nous en démarquons, dans une perspective communicationnelle, en proposant la notion de *coordination*. Nous la définissons comme un mode d'activité, séparé ou conjoint, à l'initiative des associations, qui cherchent à définir, à certains moments-clés de la procédure législative, les démarches à effectuer avec certaines entreprises ; cette définition se réalisant en fonction de la composante au sein du sous-système politico-administratif, figuré par les institutions européennes, à qui elles s'adressent. La *coordination* comme mode d'activité séparé ou conjoint fait alors partie intégrante de l'*activité communicationnelle stratégique* définie précédemment, qui complète le cadre habermassien. En effet, elle permet, en pratique, de nommer et d'appréhender les relations que mettent en place les associations environnementales de la dynamique civique anti-gaz fluorés avec les entreprises de la frange progressiste de l'industrie afin de peser plus sûrement sur la prise de décision de l'Union européenne.

#### ***Une coordination comme mode d'activité séparé***

Dans un premier temps, cette *coordination* est définie comme un mode d'activité « séparé ». Par « séparé », nous entendons un mode d'activité où les associations environnementales, d'un côté, tentent de peser auprès de certaines composantes pro-environnement de l'Union européenne à Bruxelles, pendant que les entreprises de l'industrie progressiste essaient d'influencer d'autres composantes considérées comme pro-industrie.

Cette *coordination* comme mode d'activité séparé prend tout son sens pour s'adapter à la première des institutions européennes : la Commission européenne. Cette dernière est en aucun cas une institution monolithique car elle est composée, en son sein, de différentes Directions Générales (DG). Dès 2010, les entreprises de technologies alternatives approchent les Directions Générales pro-industrie, pendant que la « dynamique civique anti-gaz fluorés » contacte la DG Action pour le climat. L'enjeu fondamental pour les associations environnementales est de convaincre cette

direction générale de maintenir sa position progressiste face aux autres, qui sont en faveur de l'industrie fluorée :

*« Nous avons essayé et nous avons obtenu de DG Climat qu'elle persiste et elle était sans aucun doute progressiste. Mais elle est faible, je veux dire, par rapport aux autres DG »<sup>1</sup>.*

Ce travail de recherche montre que, si la Direction Générale Environnement est progressiste en matière environnementale - voir notamment (Persson, 2007 ; Laurens, 2015) - la DG Action pour le climat, nouvellement créée en 2010, l'est tout autant. À partir de la fuite d'une pré-proposition de règlement particulièrement ambitieuse en matière environnementale au cours du mois de septembre 2012, les deux parties abandonnent la *coordination* comme mode d'activité séparé et reprennent leur marge de manœuvre respective en s'adressant à l'ensemble de la Commission européenne.

Par rapport au Parlement européen, et plus exactement sa commission Environnement, santé publique et sécurité alimentaire (ENVI), la *coordination*, comme mode d'activité séparé, se prononce en faveur de la « dynamique civique anti-gaz fluorés », ce qui confirme les résultats de la littérature associés à cette commission comme étant une entrée de prédilection pour les associations environnementales (Smith, 2008). De même, au sein de cette commission ENVI, les députés verts, à l'image dans ce cas d'étude du rapporteur M. Bas Eickhout, restent un « allié » de poids (Kohler-Koch, 1997) pour les associations environnementales.

Face à la levée de boucliers des États-membres d'Europe du Sud lors du trilogue entre les trois institutions européennes, la *coordination*, comme mode d'activité séparé, est une nouvelle fois lancée. Alors que les entreprises des technologies alternatives redoublent d'efforts auprès de la DG Entreprises & Industrie et de la DG Énergie, la « dynamique civique anti-gaz fluorés » se rapproche de la DG Action pour le climat et du rapporteur, Bas Eickhout :

*« Durant le trilogue, ce que nous faisons... lorsque le Conseil veut amender la proposition ou certains pays dans le Conseil, ce que nous faisons, c'est promouvoir nos idées au sein de la Commission européenne. Et nous le faisons, de façon informelle, avec des discussions et des rencontres. Par moment, nous le faisons en mettant la pression, en écrivant des lettres à, vous savez, le chef, à la hiérarchie, aux gens qui sont en haut. Et nous essayons de les préparer pour les ouvrir à nos idées. Et ensuite, nous travaillons aussi avec le Parlement et le rapporteur »<sup>2</sup>.*

Dans un deuxième temps, la relation entre associations environnementales et entreprises des technologies alternatives prend une autre tournure : la *coordination* devient un mode d'activité conjoint, et non plus séparé, où associations et entreprises approchent ensemble les mêmes composantes de l'Union européenne dans les États-membres de l'Union européenne qui affichent, *a priori*, une position en faveur de l'industrie conservatrice.

### ***Une coordination comme mode d'activité conjoint***

Par « États-membres », nous entendons les Représentations permanentes des États-membres auprès de l'Union européenne, les ministères nationaux et les députés européens, lorsqu'ils reviennent dans leur circonscription électorale. La porte d'entrée pour les associations environnementales et les entreprises des technologies alternatives reste avant tout, dans ce cas d'étude, les ministères

.....

1 Entretien traduit de l'anglais avec l'employé d'une association environnementale, 15.01.2016

2 Entretien traduit de l'anglais avec l'employé d'une association environnementale, 05.06.2014

nationaux, en conformité avec les règles nationales institutionnelles qui régissent la relation ministère/Représentation permanente.

Tout d'abord, la coordination comme mode d'activité conjoint consiste, pour la « dynamique civique anti-gaz fluorés », à inviter l'industrie progressiste à la rejoindre dans ses démarches et à bénéficier ainsi d'arguments économiques et techniques sur les technologies alternatives en question :

*« L'ONG nous a d'abord contactés. Et elle nous a expliqués qu'il y avait un gros dossier en ce moment et que nous devrions unir nos forces. Nous avons entendu parler de la révision du règlement sur les gaz fluorés, mais nous n'avions pas de contact à cette époque. L'ONG nous a alors contactés et ce fut un plaisir de participer au projet »<sup>3</sup>.*

Ensuite, l'entreprise de l'industrie progressiste est encouragée à influencer et chaque association de la « dynamique civique anti-gaz fluorés » n'hésite pas à lui fournir des contacts qu'elle a, notamment, au niveau européen :

*« Elles [les associations environnementales] m'ont demandé d'envoyer un courriel à certains députés, au nom de mon entreprise. Ces députés étaient en faveur de l'industrie des gaz fluorés, des HFC. Ce courriel visait à leur dire qui nous sommes, ce qu'est notre travail et notre domaine professionnel »<sup>4</sup>.*

Cette *coordination*, comme mode d'activité conjoint, revêt un caractère abouti dans les États-membres d'Europe du Sud, jusqu'à la rédaction d'un argumentaire commun entre les deux parties prenantes. Dans les États-membres d'Europe du Nord/de l'Ouest, elle est, néanmoins, plus partielle.

En tant que mode d'activité conjoint, la *coordination* permet de s'adapter aux composantes de l'Union européenne dans les États-membres conquis par l'activité stratégique de l'industrie conservatrice. Par rapport au mode d'activité séparé, elle reste avant tout une réponse à la faiblesse de l'industrie progressiste qui, répartie dans l'ensemble des États-membres, a beaucoup de mal à se positionner dans ce dossier européen des « gaz F » pour contrecarrer la frange conservatrice du marché, cette dernière étant particulièrement organisée. La « dynamique civique anti-gaz fluorés » prend alors l'initiative de se rapprocher des entreprises des techniques alternatives pour contrer cette industrie fluorée et convaincre plus efficacement les décideurs européens.

Ces *coordinations*, menées soit comme mode d'activité séparé, soit comme mode d'activité conjoint, ont poussé les deux parties à adopter le même message auprès des décideurs européens, qui se résumerait à un argumentaire commun sur les points suivants : faisabilité technique, efficacité énergétique, rentabilité des technologies alternatives et, par extension, croissance économique associée à ces dernières et au secteur de la réfrigération et de la climatisation. Or le recours à la croissance économique et à la technique pour les associations environnementales afin de convaincre les décideurs européens est une impasse : les associations environnementales mettent en danger la protection environnementale qu'elles sont censées défendre en mettant en avant des techniques alternatives considérées comme plus « vertes ».

.....

3 Entretien traduit de l'anglais avec l'employé d'une entreprise de l'industrie progressiste, 15.10.2015

4 Entretien traduit de l'anglais avec l'employé d'une entreprise de la frange progressiste, 11.09.2015

## **L'impasse environnementale de la croissance économique et de la technique**

Le premier argument commun aux associations environnementales et aux entreprises des technologies alternatives concerne la faisabilité technique d'utiliser ces dernières dans toute une série d'applications à partir de 2020. Or leur dangerosité pour l'être humain et l'environnement est démontrable pour certaines d'entre elles, notamment le propane dans les appareils de climatisation.

Le deuxième argument commun aux deux parties a pour trait l'efficacité énergétique des technologies alternatives par rapport aux HFC. Néanmoins, d'autres facteurs ont un impact prépondérant, voire plus important, sur l'efficacité énergétique d'un appareil utilisant un gaz fluoré ou une technologie alternative : le design de l'appareil est, par exemple, l'un de ces facteurs.

Le troisième argument concerne la rentabilité de ces techniques alternatives, qui conduit les associations environnementales à défendre la croissance économique et le progrès technique.

### ***L'impasse associée aux techniques alternatives***

La « dynamique civique anti-gaz fluorés » fait constamment la défense de la croissance économique associée aux techniques alternatives. Selon un économiste comme Nicholas Georgescu-Roegen, la croissance économique entraîne forcément une exploitation des ressources, qui amène une pollution plus grande (1979). Aucun document consulté pour cette recherche ne porte explicitement sur les conditions d'extraction et de fabrication de ces techniques alternatives aux gaz fluorés.

Or, certaines d'entre elles sont en quantités limitées avec des pics d'extraction déjà atteints. Les hydrocarbures sont au premier rang d'entre elles avec notamment l'isobutane, le propane, le propène, le méthane, le pentane, l'isopentane et l'éthylène. Tous sont issus de carbone fossile qui est, par définition, une ressource limitée sur Terre. À titre illustratif, un rapport intitulé *L'industrie du pétrole en 2014* du ministère français de l'industrie et de la Direction générale de l'énergie et des matières premières démontre que le pic pétrolier mondial a été atteint en 2013 (Porter, 2005). Depuis 2013, la production de pétrole, dont est issue, par exemple, le propane, serait donc sur le déclin.

Plus intéressant, le dioxyde de carbone peut être issu du captage de CO<sub>2</sub> dans les centrales de charbon, les usines pétrochimiques et les raffineries de gaz. Ainsi, il peut être extrait du recyclage de déchets issus de la production de différents produits chimiques. À titre d'exemple, les entreprises d'engrais chimique produisent comme déchet du dioxyde de carbone ; celles qui produisent de l'alcool produisent également ce gaz lors du processus de fermentation. Pour le transformer en réfrigérant, une entreprise leur achète ces flux de déchets en conteneurs citernes. Elle va ensuite traiter ces flux avec une machine pour obtenir un réfrigérant aussi limpide que possible car une telle utilisation demande des taux de pureté proches de 100%.

Pour la purification du CO<sub>2</sub>, la purification catalytique est l'une des premières étapes suivies pour enlever les composés chimiques corrosifs dans le dioxyde de carbone non encore traité. Toutes les impuretés sont ensuite enlevées à travers des colonnes de distillation et divers processus d'affinage.

Malheureusement, notre travail de terrain auprès de certaines entreprises productrices de ces techniques alternatives ne nous a pas permis d'obtenir des informations sur les conditions exactes de purification et les nouveaux déchets que ce processus amène. Néanmoins, nous avons eu la confirmation que le traitement de ces matières comme le dioxyde de carbone ou l'ammoniac, réalisé grâce à de nouvelles techniques de purification, amène, dans le même temps, à l'émission de nouveaux déchets lors du processus de recyclage. Il est connu que les processus de purification de l'industrie peuvent être émetteurs de métaux lourds, comme le plomb ou le cadmium. Comme l'a démontré Nicholas Georgescu-Roegen (1979), il y a toujours une impossibilité du « déchet zéro » car il y a une perte d'énergie, qui coïncide avec ce que la nature ne peut recycler.

Ainsi, le recyclage de gaz comme le dioxyde de carbone ou l'ammoniac pour obtenir un réfrigérant pur amène d' « autres déchets », jusqu'ici peu étudiés ou, en tout cas, peu divulgués par l'industrie. Dans le même temps, ce recyclage est rendu possible grâce à de nouvelles machines et techniques qui, dans le prolongement de la pensée de Jacques Ellul (1954), entraînera de nouveaux problèmes. Ce qui apparaît, au départ, comme une solution technique à un problème – recycler des déchets de dioxyde de carbone, par exemple, pour en faire un réfrigérant – soulève, après quelques temps, de nouveaux problèmes environnementaux, que seule une nouvelle technique pourra résoudre.

En parallèle, les problèmes soulevés par la « technique », que Jacques Ellul définit comme « la préoccupation de l'immense majorité des hommes de notre temps, de rechercher en toutes choses la méthode absolument la plus efficace » (2008, p. 18), ne sont pas seulement valables pour le recyclage du dioxyde de carbone ou de l'ammoniac afin d'en faire un réfrigérant : ils sont également transposables au développement de climatiseurs et de réfrigérateurs qui utilisent ces techniques alternatives. Par exemple, l'utilisation du dioxyde de carbone en Europe du Sud dépend de la capacité qu'a la « technique » à développer des appareils de réfrigération et de climatisation complexes, qui peuvent fonctionner à température ambiante élevée<sup>5</sup>. Des systèmes en cascade ammoniac et dioxyde de carbone sont élaborés et deviennent alors la nouvelle « technique », la plus efficace pour faire fonctionner un réfrigérateur ou un climatiseur avec du dioxyde de carbone dans ces pays.

Jacques Ellul affirme qu'une nouvelle technique n'est en aucun cas le résultat de circonstances économiques ou sociales mais bien le fruit de la technique elle-même, qui dépasse la volonté des individus, car elle est aliénante. L'individu seul est totalement ignorant car la « technique » fonctionne comme un « monde fermé » : la rationalisation ne vient plus de l'être humain mais des « lois internes de la technique » (2008, p. 87). Finalement, Jacques Ellul décrit la perte d'emprise de l'être humain sur son destin puisque la « technique » régit sa vie et le dépasse totalement. Surtout, l'auteur dit que la « technique » a désacralisé la nature pour se sacrifier, formant un système indépendant qui accroît les déséquilibres environnementaux : le progrès technique et la protection environnementale deviennent alors irréconciliables (Ellul, 1977)

Dans ce prolongement, cela veut dire que la « dynamique civique anti-gaz fluorés » enregistre tout simplement les évolutions du progrès technique en matière d'utilisation des techniques alternatives. Ainsi, elle ne fait qu'accompagner la nouvelle technique, celle des techniques alternatives associées à l'utilisation de nouveaux appareils de réfrigération ou de climatisation, qui remplace l'ancienne avec celle des gaz fluorés. Elle n'a aucun moyen de contrôler cette évolution puisque, par définition pour Jacques Ellul, l'être humain ne peut comprendre ni maîtriser celle-ci. De plus, le progrès de ces techniques alternatives associées à ces nouveaux appareils de climatisation et de réfrigération va apporter de nouveaux inconvénients qui ne sont pas forcément évaluables à l'heure actuelle. De façon plus globale, la sacrification du progrès technique qu'accompagne et enregistre la « dynamique civique anti-gaz fluorés » a une contre-partie, qui est la désacralisation de la nature. Dans un prolongement ellulien, la conséquence est alors une augmentation potentielle des déséquilibres environnementaux.

.....

5 Le dioxyde de carbone ou, en tant que réfrigérant, le R-744, est probablement, dans ce dossier européen des gaz fluorés, la technologie alternative la plus controversée. La controverse se résume, pour l'essentiel, à une propriété thermodynamique particulière, qui est sa faible température critique : elle est de 30,98 °C. A partir de 30,98 °C, le R-744 devient transcritique, il devient alors inutilisable en tant que réfrigérant.

### ***L'impasse associée aux équipements de réfrigération et de climatisation***

De manière plus poussée, les associations environnementales de la « dynamique civique anti-gaz fluorés » peuvent également fragiliser la protection environnementale qu'elles défendent, mais en ayant cette fois recours à la croissance économique pour des équipements utilisant des techniques alternatives. En effet, la production et la vente d'équipements comme un climatiseur ou un réfrigérateur par des entreprises reposent, pour leur fabrication, sur un ensemble de matières limitées.

Par exemple, un réfrigérateur se compose, à l'intérieur, de matière plastique. Cette matière repose sur des produits intermédiaires comme le benzène ou le propylène, qui sont directement issus de l'extraction de matières premières comme le pétrole, le gaz naturel et le charbon. À l'extérieur, le boîtier métallique d'un réfrigérateur est fait le plus souvent d'acier. L'acier est un métal, que se compose de fer et de carbone, et éventuellement allié à d'autres éléments comme, par exemple, le phosphore, le nickel ou le chrome. En prenant l'illustration du boîtier métallique qui compose l'extérieur d'un réfrigérateur, nous pouvons opérer le raisonnement suivant : la Chine est le plus grand producteur mondial de minerais de fer - 60 % en 2010 (U.S. Geological Survey, 2011) - et de charbon, qui rentrent donc directement dans la fabrication de l'acier. L'exploitation des ressources de charbon et de minerais de fer a largement contribué au taux de croissance annuel de près de 10% que connaît la Chine depuis 1978 (Nicolas, p. 3).

Dans le prolongement de la pensée de Nicholas Georgescu-Roegen (1979), la croissance économique amène à un épuisement des ressources : les réserves des minerais de fer et de charbon se tarissent au fil de leur extraction et la pollution, dans le même temps, augmente.

Premièrement, même si les réserves des minerais de fer semblent vastes, Lester Brown du WorldWatch Institute pronostique un épuisement des minerais de fer pour 2070, en se fondant sur une consommation annuelle de 2% par an (2006, p. 109). Pour le charbon, l'Agence Internationale de l'Environnement de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe estime que la Chine a déjà vu son pic d'extraction en 2013 (Evans, 2015).

Deuxièmement, la pollution d'un pays comme la Chine à cause de la production de charbon et de minerais de fer est connue : sa province de Hebei, située autour de Beijing dans le nord-est du pays, abrite 7 des 10 villes dont l'air est le plus pollué en Chine (Duggan, 2015). La pollution atmosphérique causée par l'extraction des minerais de fer et de charbon dans le nord de la Chine a augmenté, à la fin de l'année 2015, le niveau d'alerte mis en place par le gouvernement, passant de la couleur jaune à orange (Scutt, 2015). C'était alors le second signal le plus élevé et il n'avait jamais été atteint durant l'année (*Ibid.*). Cette situation a conduit les autorités chinoises à limiter, voire à stopper, la production de 2100 entreprises industrielles le 29 novembre de la même année (*Ibid.*). Dans le même temps, elles ont fermé à cette date les principaux ports des minerais de fer - Jingstang, Caofeidian et Tianjin - car les bateaux ne pouvaient plus naviguer à cause de la visibilité très mauvaise provoquée par la pollution (*Ibid.*).

Au-delà de l'équipement, il faut également souligner que n'importe quel climatiseur ou réfrigérateur consomme de l'énergie électrique. Dans les pays développés, la consommation d'énergie électrique par les réfrigérateurs domestiques se situe entre 5% et 7% de l'ensemble de l'électricité produite (Chazal, 2014). En France, un réfrigérateur couplé avec un congélateur constitue une part non négligeable de la consommation électrique totale d'un foyer. Cette énergie électrique peut provenir de différentes sources, qu'elles soient des centrales thermiques à flamme ou nucléaires, des centrales hydrauliques, des centrales géothermiques, des éoliennes, des panneaux solaires ou de la biomasse. Or, chacune de ces sources d'énergie électrique a des effets néfastes sur l'environnement, à des degrés différents, cependant. Concernant les deux sources d'électricité les plus communes en Europe, c'est-à-dire les centrales thermiques à flamme et nucléaires, elles reposent sur l'extraction, pour les

premières, de charbon, de pétrole et de gaz et, pour les secondes, d'uranium, qui sont des ressources naturelles, comme nous le savons, épuisables car limitées.

Ces quelques éléments permettent de comprendre en quoi un réfrigérateur ou un climatiseur, au-delà de la composition de leur réfrigérant, a un « prix », pour reprendre la formule de Cornelius Castoriadis<sup>6</sup> : il correspond à l'extraction de ressources naturelles limitées, poussée par la croissance économique, et qui amène à une augmentation de la pollution. Car s'il y a une augmentation drastique des gaz fluorés dans l'atmosphère ces dernières années, elle ne peut être comprise que comme une conséquence de l'augmentation des applications qui les utilisent, notamment les appareils de climatisation dans les pays en voie de développement. Ainsi, une question mérite d'être posée : la promotion des techniques alternatives pour protéger l'environnement peut-elle véritablement compenser la consommation, chaque année plus importante, des appareils de climatisation et de réfrigération dans le monde entier, et notamment dans les pays en voie de développement qui, par leur simple assemblage et consommation électrique, à partir de ressources naturelles limitées, accroissent les déséquilibres environnementaux ? Quand les associations environnementales de la « dynamique civique anti-gaz fluorés » parient sur la croissance future du marché de la réfrigération et de la climatisation utilisant des techniques alternatives pour convaincre les décideurs européens, elles mettent en péril la protection environnementale qu'elles sont censées défendre.

## Conclusion

L'argumentation de « la dynamique civique anti-gaz fluorés », qui attribue un rôle prépondérant à la croissance économique et au progrès technique pour opérer un changement en faveur de la protection environnementale, est à mettre en perspective avec le courant de la modernisation écologique : ce courant tente de concilier économie de type capitaliste avec écologie, et voit dans le marché et la technique les origines potentielles de progrès pour l'environnement<sup>7</sup>. Or, dans ce que nous venons de démontrer, nous nous sommes appuyé de façon dialectique sur d'autres auteurs (notamment Ellul, 1960, 1977, 1987 ; Georgescu-Roegen, 1979) pour souligner que recourir à la croissance économique mais également à la technique, deux piliers de la modernisation écologique, constitue une impasse pour ces associations environnementales. Finalement, l'*activité communicationnelle stratégique* de la « dynamique civique anti-gaz fluorés », qui consiste à contrecarrer l'industrie conservatrice en menant deux types de coordination avec l'industrie progressiste, a un « prix », qui est une fragilisation de l'exigence environnementale pour les associations environnementales.

.....

6 La croissance, pour reprendre l'analyse de Cornelius Castoriadis, a un « prix », peu commenté et dont les conséquences doivent être plus souvent portées par les générations futures qu'actuelles : « Il s'agissait de l'amoncellement massif et peut-être irréversible de dommages infligés à la biosphère terrestre, résultant de l'interaction destructrice et cumulative des effets de l'industrialisation ; effets déclenchant des réactions de l'environnement qui restent, au-delà d'un certain point, inconnues et imprévisibles, et qui pourraient éventuellement aboutir à une avalanche catastrophique finale dépassant toute possibilité de "contrôle" » (cité dans Latouche, 2014 : 161).

7 \_\_\_\_\_ Voir notamment le « manifeste écomoderniste », avril 2015

<http://static1.squarespace.com/static/5515d9f9e4b04d5c3198b7bb/t/552d37bbe4b07a7dd69fcd6bb/1429026747046/An+Eco+modernist+Manifesto.pdf>

## Références bibliographiques

- Arts, Bas (2002), « Green alliances' of business and NGOs. New styles of self-regulation or "dead-end roads" », *Corporate Social Responsibility and Environmental Management*, vol. 9, n°1, p. 26-36.
- Asafu-Adjay, John et al. (2015), *An eco-modernist manifesto*, avril 2015, [en ligne], consulté le 02/11/2015, <http://static1.squarespace.com/static/5515d9f9e4b04d5c3198b7bb/t/552d37bbe4b07a7dd69fcd9bb/1429026747046/An+Ecomodernist+Manifesto.pdf>
- Balosin, Miruna (2010), *Analyzing EU's Lobbying*. Studia Universitatis. Petru Maior University.
- Bastmeijer, Kees & Verschuuren, Jonathan (2005), « NGO-Business Collaborations and the Law: Sustainability, Limitations of the Law, and the Changing Relationship between Companies and NGOs », in Istemi, Demirag, *Corporate Social Responsibility, Accountability and Governance*, Indianapolis : University of Indiana, (collection : Global Perspectives).
- Berny, Nathalie (2008), « Le lobbying des ONG internationales d'environnement à Bruxelles - Les ressources de réseau et d'information, conditions et facteurs de changement de l'action collective », *Revue française de science politique*, vol. 58, p. 97-121.
- Beyers Jan, Eising, Rainer & Maloney, William (2008), « Researching Interest Group Politics in Europe and Elsewhere: Much We Study, Little We Know? », *West European Politics*, vol. 31, n°6, p. 1103-1128.
- Biliouri, Daphne (1999), « Environmental Ngos in Brussels: How powerful are their lobbying activities? », *Environmental Politics*, vol. 8, no 2, p. 173-182.
- Brown, Lester (2006), *Plan B 2.0*, New York: W.W. Norton.
- Chaskiel, Patrick (2002), « Points de vue conceptuel et politique chez Habermas: les ambiguïtés d'une double perspective », *Communication*, Volume 21, No 2, p. 11-28.
- Chaskiel, Patrick (2005), « Les mots ou les choses - Théories de la communication et vie matérielle », *Questions de communication*, n°8. [en ligne], consulté le 02/10/2014, <http://questionsdecommunication.revues.org/4806>
- Chaskiel, Patrick (2014), « La précaution «des» nanotechnologies », *Communication & Organisation*, 2014, no 1, p. 19-32.
- Chazal, Cyrielle (2014), *Le programme Frisbee réinvente le froid*, *Actu-environnement*, 1 septembre 2014, [en ligne], consulté le 24/04/2016, <http://www.actu-environnement.com/ae/news/Frisbee-chaine-du-froid-Irstea-22545.php4>
- Clive, Thomas (1999), *Non-Governmental Organizations as a Lobbying Force in the European Union: Myths and Realities*, [en ligne], consulté le 02/10/2014, [http://aci.pitt.edu/2402/1/002903\\_1.PDF](http://aci.pitt.edu/2402/1/002903_1.PDF)
- Duggan, Jennifer (2015), *Welcome to Baoding, China's most polluted city*, *The Guardian*, 22 mai 2015, [en ligne], consulté le 03/03/2016, <http://www.theguardian.com/cities/2015/may/22/baoding-china-most-polluted-city-air-pollution-beijing-hebei>
- Ellul, Jacques (1960), *La technique ou l'enjeu du siècle*, *Economica*, Paris : Classiques des sciences sociales 2008.
- Ellul, Jacques (1977), *Le système technicien*, Paris : Le Cherche Midi, 2012.
- Ellul, Jacques (1987), *Le bluff technologique*, Paris : Fayard/Pluriel, 2012.

Evans, Simon (2015), IEA: China might have passed 'peak coal' in 2013, Carbon Brief, 18 décembre 2015, [en ligne], consulté le 02/03/2016, <http://www.carbonbrief.org/ica-china-might-have-passed-peak-coal-in-2013>

Georgescu-Roegen, Nicholas (1979), La décroissance - Entropie - Écologie - Économie, Les classiques des sciences sociales, Nouvelle édition, 1995. [en ligne], consulté le 15/11/2015, [http://classiques.uqac.ca/contemporains/georgescu\\_roegen\\_nicolas/decroissance/la\\_decroissance.pdf](http://classiques.uqac.ca/contemporains/georgescu_roegen_nicolas/decroissance/la_decroissance.pdf)

Googins Bradley K. & Rochlin, Steven A. (2000), « Creating the partnership society: understanding the rhetoric and reality of cross-sectoral partnerships ». *Business and Society Review*, vol. 105, n°1, p. 127-144.

Greenwood, Justin (2003), *Interest representation in the European Union*, Basingstoke : Palgrave Macmillan, 2011.

Grolleau, Gilles, Mzoughi, Naoufel & Thiébault, Luc (2008), « Les « alliances vertes » entre les entreprises et les associations de protection de l'environnement : une réelle réconciliation ou une « instrumentalisation » réciproque ? », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, vol. 4, p. 617-633.

Habermas, Jürgen (1987 a), *Théorie de l'agir communicationnel. Tome 1 : Rationalité de l'agir et rationalisation de la société*, Paris : Fayard, (collection L'espace du politique).

Habermas, Jürgen (1987 b), *Théorie de l'agir communicationnel. Tome 2 : Critique de la raison fonctionnaliste*, Paris : Fayard, (collection L'espace du politique).

Habermas, Jürgen (1997), *Droit et démocratie : Entre faits et normes*, Paris : Gallimard.

Jahier, Adrien (2016), *Protéger l'environnement, mais à quel « prix » ? Analyse communicationnelle de l'activité des associations environnementales auprès de l'Union européenne - Cas d'étude : la révision du règlement (CE) N°842/2006 relatif à certains gaz à effet de serre fluorés*, Thèse de Doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication, Université Toulouse III.

Kohler-Koch, Beate (1997), « Organized Interests in the EC and the European Parliament », *European Integration online Papers (EIoP)*, 1997, vol. 1, no 9.

Latouche, Serge (2014), *Cornelius Castoriadis ou l'autonomie radicale*, Paris : Le passager clandestin, (collection : Les précurseurs de la décroissance).

Laurens, Sylvain (2015), *Les courtiers du capitalisme - Milieux d'affaires et bureaucrates à Bruxelles*, Paris : Agone, (collection : L'ordre des choses).

Nicolas, Françoise (2008), « Les débats sur la croissance chinoise », *Politique étrangère* 2/2008 (Été), [en ligne], consulté le 02/10/2014, [www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2008-2-page-267.htm](http://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2008-2-page-267.htm)

Persson, Thomas (2007), « Democratizing European chemicals policy: do consultations favour civil society participation? », *Journal of Civil Society*, 2007, vol. 3, no 3, p. 223-238.

Porter, Adam (2005), « Peak oil » enters mainstream debat, *BBC News*, 10 juin 2005, [en ligne], consulté le 16/04/2016, <http://news.bbc.co.uk/2/hi/business/4077802.stm>

Scutt, David (2015), China's pollution is so bad it's putting pressure on the iron ore price, *Business Insider*, 2 décembre 2015, [en ligne], consulté le 02/10/2015, <http://www.businessinsider.com.au/chinas-pollution-is-so-bad-its-putting-pressure-on-the-iron-ore-price-2015-12>

Smith, Mitchell P. (2008), « All access points are not created equal: explaining the fate of diffuse interests in the EU », *The British Journal of Politics & International Relations*, vol. 10, no 1, p. 64-83.

Suraud, Marie-Gabrielle (2006), « L'espace public. Entre autonomie et institutionnalisation. Le cas d'un débat sur les risques industriels », *Communication*, 2006, vol. 24, no 2, p. 9-28.

U.S. Geological Survey, Mineral Commodity Summaries (2011), Iron and steel, January 2011, [en ligne], consulté le 02/10/2015, [http://minerals.usgs.gov/minerals/pubs/commodity/iron\\_&\\_steel/mcs-2011-feste.pdf](http://minerals.usgs.gov/minerals/pubs/commodity/iron_&_steel/mcs-2011-feste.pdf)

UNEP (2011), HFCs : A Critical Link in Protecting Climate and the Ozone Layer - A UNEP Synthesis Report, Novembre 2011, [en ligne], consulté le 02/09/2014, [http://www.unep.org/dewa/Portals/67/pdf/HFC\\_report.pdf](http://www.unep.org/dewa/Portals/67/pdf/HFC_report.pdf)

Van Huijstee, Mariëtte M., Francken, Mara & Leroy, Pieter (2007), « Partnerships for sustainable development: a review of current literature », *Environmental Sciences*, vol. 4, no 2, p. 75-89.

Velders Guus JM, Fahey David W., Daniel John S. et al. (2009), The large contribution of projected HFC emissions to future climate forcing, *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 6 p., [en ligne], consulté le 02/09/2014, <http://www.pnas.org/content/106/27/10949.full.pdf>

Warleigh, Alex (2001), « Europeanizing'civil society: NGOs as agents of political socialization », *JCMS: Journal of Common Market Studies*, vol. 39, n° 4, p. 619-639.

Weisbein, Julien (2001), « Le militant et l'expert: les associations civiques face au système politique européen », *Politique européenne*, no 3, p. 105-118.